

Rapport d'évaluation

Plan de réussite du Collège Heritage

Avril 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Collège Heritage se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Collège Heritage devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 31 octobre 2001**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Collège Heritage¹ lors de sa réunion tenue le 31 octobre 2001. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation du Collège et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

-
1. Le dossier examiné par la CEEC comprend les pièces suivantes :

Institutional Plan for Advancing Student Success, April 2001, avec lettre de transmission du 1^{er} juin 2001.

Institutional Plan for Advancing Student Success, avec lettre de transmission du 14 novembre 2000 et extrait du procès-verbal du 24 octobre 2000 du conseil d'administration.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Dans un premier temps, le Collège présente les caractéristiques socioculturelles de son milieu et de sa clientèle ainsi que quelques statistiques : taux de diplomation pondérés pour la cohorte 93 au secteur préuniversitaire et au secteur technique, taux de diplomation par programme pour les cohortes 88 à 93, taux de réussite des cours par programme et selon le type de formation pour les sessions d'automne 1995 à 2000.

Les quelques données statistiques présentées par le Collège font l'objet d'une analyse minimale. Le Collège conclut que son taux de diplomation est inférieur d'environ 10 % à celui du réseau. Le Collège n'a ni analysé le cheminement scolaire des élèves, ni fait d'étude longitudinale du taux de diplomation. Le Collège reconnaît lui-même qu'il devra étudier plus attentivement la coexistence de forts taux de réussite des cours avec un très faible taux de diplomation, mais aucune action n'est prévue à cet effet. L'analyse n'a donc pas permis d'identifier d'obstacles de type pédagogique (relatifs aux cours ou aux difficultés d'apprentissage, par exemple), mais elle a tout de même permis de cibler le programme de *Sciences de la nature* comme étant problématique à cause du très faible taux de diplomation.

Par la suite, le Collège a utilisé les connaissances qu'il a de son milieu et de ses étudiants pour dégager d'autres types d'obstacles à la réussite et à la diplomation. Par exemple, il mentionne les difficultés d'adaptation des étudiants originaires de régions éloignées ou de communautés amérindiennes, l'attrait exercé par les universités ontariennes (lesquelles n'exigent pas le DEC) et l'offre limitée de services et d'équipements (gymnase, personnel technique, services d'orientation et de psychologie). Cependant, le Collège a peu documenté l'importance de ces obstacles. En effet, il aurait été intéressant qu'il étaye les aspects retenus par des données statistiques afin de mieux connaître l'envergure des problèmes et d'approfondir l'analyse. Ainsi, le Collège aurait pu évaluer le nombre d'étudiants qui n'ont pu diplômé parce qu'il leur manquait un ou deux cours d'éducation physique. Il aurait pu estimer le nombre d'étudiants du secteur technique qui trouvent un emploi sans avoir terminé les cours de formation générale. Par ailleurs, le Collège utilise des données touchant une seule université pour documenter l'attrait des universités ontariennes sur ses étudiants. Il aurait été intéressant qu'il poursuive plus loin son analyse afin de mieux connaître l'ampleur du problème, en examinant par exemple le nombre d'étudiants qui fréquentent d'autres universités.

En résumé, la Commission constate que l'analyse du Collège est basée surtout sur les perceptions et sur la connaissance intime du milieu. Cela lui a permis de relever principalement des obstacles affectant la rétention des étudiants et, par conséquent, la diplomation. Le Collège traite très peu des obstacles relatifs à la réussite, faute d'avoir identifié les facteurs retardant le cheminement des élèves et la performance de ceux-ci aux cours. La Commission note cependant que le Collège a l'intention de se doter d'outils d'analyse statistique et d'interroger les étudiants qui abandonnent leurs études afin de mieux documenter ses prochaines analyses. La Commission l'encourage à concrétiser son intention.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le plan de réussite du Collège Heritage compte un grand nombre de moyens (41). Parmi ceux-ci, certains visent à favoriser l'intégration au collège comme milieu de vie (par exemple, l'amélioration des services aux étudiants). D'autres moyens concernent plus particulièrement les étudiants à risque et les programmes à risque, ainsi que la première session (comme l'utilisation du programme FITS pour la détection d'étudiants à risque). Plusieurs moyens relatifs à l'aide aux études sont instaurés ou renforcés (tels les centres d'aide et le tutorat par les pairs). L'accueil et l'orientation des étudiants font aussi l'objet de mesures particulières (parmi celles-ci les « Bridging profiles » qui facilitent la transition des étudiants en session d'accueil vers les programmes réguliers). Enfin, le Collège a adopté une série de mesures visant à accroître sa visibilité dans la communauté et à promouvoir la valeur des études collégiales autant chez ses étudiants et son personnel qu'auprès des intervenants externes (parents, entreprises, universités).

La gestion pédagogique du Collège est engagée activement dans le plan de réussite, entre autres par des mesures organisationnelles telles que la réduction des groupes-classes dans les cours de formation générale donnés en première année et la confection d'horaires favorisant la réussite des étudiants présentant des profils particuliers.

Bien que certains moyens choisis par le Collège Heritage soient clairement en lien avec les obstacles qu'il a identifiés, d'autres réfèrent à des situations qui ne sont pas mentionnées dans l'analyse. Par exemple, le plan de réussite fait une large part aux actions visant à valoriser les études collégiales et le DEC alors que le Collège n'avait pas rapporté de situation problématique sur cette dimension. Il aurait été intéressant que le Collège identifie mieux les obstacles afin de les relier aux moyens qu'il choisit.

La Commission note avec intérêt un certain nombre de mesures qui sont de nature à accroître les taux de réussite et de diplomation au Collège Heritage : l'élaboration d'un projet éducatif rassembleur et qui valorisera le DEC; la création de groupes homogènes en Sciences humaines (les *Learning Communities*); la mise sur pied d'un comité aviseur autochtone et l'embauche d'un conseiller à temps plein; l'enseignement à distance visant à mieux préparer les élèves des régions éloignées; la réduction des groupes-classes dans les cours de formation générale en première année; l'organisation de rencontres avec les élèves du secondaire et avec leurs parents afin de mieux les informer sur les études collégiales (programmes, efforts requis pour réussir).

La Commission souligne aussi l'intention du Collège d'orchestrer une campagne de promotion afin de sensibiliser la population à la valeur du diplôme. La campagne touchera le milieu externe au Collège par des relations de presse ainsi que par des contacts avec les parents, avec les employeurs et avec les universités. La campagne de promotion visera aussi les étudiants et l'ensemble du personnel. Les étudiants verront leurs efforts reconnus publiquement (*Honor roll, Picture gallery, Graduation ceremony, Awards and scholarship*) et seront mis en contact avec des diplômés du Collège qui seront pour eux des modèles. L'élaboration du projet éducatif du Collège s'inscrit dans la même veine.

Le Collège n'a toutefois pas prévu de mesures qui responsabiliseraient davantage l'étudiant dans l'atteinte des objectifs. La Commission lui signale qu'il pourrait examiner la pertinence d'implanter des mesures qui requièrent un engagement accru de la part de l'élève au moment de la révision de son plan de réussite.

Malgré ces quelques commentaires, la Commission croit que l'ensemble de ces mesures est de nature à favoriser la réussite et la diplomation au Collège Heritage.

Les modalités de mise en œuvre

Le plan de réussite est sous la responsabilité du directeur général et il requiert la participation de tous les cadres supérieurs du Collège. Le plan prévoit un calendrier de réalisation et il inclut un partage des responsabilités pour chacune des actions à entreprendre. À la fin de chaque année, le Collège informera le personnel et les diverses instances des résultats obtenus et sollicitera leur contribution pour l'amélioration du plan de réussite.

Pour l'instant, le Collège ne prévoit aucune part active des étudiants à la mise en œuvre du plan de réussite. Le Collège pourrait encore là envisager de les faire participer, par exemple en leur donnant un rôle actif dans la campagne de valorisation du diplôme d'études collégiales.

La Commission considère que le Collège a adopté des modalités de mise en œuvre du plan qui devraient permettre la réalisation efficace du plan.

Conclusion

L'analyse du Collège tient peu compte des données statistiques. L'identification des obstacles est plutôt le résultat d'observations empiriques faites par le personnel du Collège; celles-ci auraient gagné à être supportées par des données factuelles. Malgré tout, les obstacles relevés par le Collège sont en lien avec les caractéristiques de son milieu. La démarche du Collège conduit à l'identification d'obstacles plus centrés sur les problématiques de rétention que sur les motifs d'échecs scolaires.

Le Collège a choisi un ensemble de moyens relatifs aux obstacles qu'il a identifiés. Plusieurs de ces moyens visent à faciliter l'adaptation des élèves à la vie collégiale loin de leur famille et de leur communauté d'origine et à accroître les taux de réussite chez les étudiants autochtones. Il propose des moyens portant sur les difficultés d'apprentissage; certains s'adressent à l'ensemble des étudiants et d'autres sont à l'intention des clientèles à risque. Une autre série de mesures vise à développer, au Collège et dans la communauté, une culture valorisant le diplôme d'études collégiales. Enfin, le Collège compte sensibiliser les universités ontariennes à la valeur du diplôme québécois. Ces mesures, variées, font appel à l'ensemble de la communauté collégiale et elles sont de nature à surmonter les obstacles identifiés par le Collège.

La gestion du plan de réussite est sous la responsabilité du directeur général du Collège, ce qui démontre l'importance que le Collège lui accorde. Le plan de réussite prévoit la participation de tout le personnel de l'organisation. Cela devrait favoriser la mobilisation de l'ensemble du Collège vers l'atteinte des résultats. Selon la Commission, ce plan contient les éléments qui devraient permettre une prise en charge institutionnelle de la réussite.

La Commission juge que le plan de réussite du Collège Heritage, malgré une analyse sommaire, contient des stratégies et des moyens de nature à permettre l'atteinte des cibles fixées et qu'il favorise une prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 15 avril 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 15 avril 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du plan de réussite du Collège Heritage². La Commission note que le Collège fournit des indications plus précises sur la proportion de ses étudiants qui quittent le collège pour poursuivre leurs études dans des universités ontariennes. Le rapport montre aussi que le plan de réussite est en bonne voie de réalisation.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Collège Heritage devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jocelyne Bolduc, agente de recherche

2. - *Year and report for 2000-2001 Institutional Plan for Student Success*, avec lettre de transmission du 19 décembre 2001.

- *Report of the implementation of the means retained by Heritage College*, avec lettre de transmission du 4 mars 2002.